

## **AFFRÈTEMENT D'AÉRONEFS À VOILURE FIXE**

### **1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public informant les fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

### **2. Définition du besoin**

- a) La Direction de la gestion du programme d'équipement aérospatial (Maritime) (DGPEA [M]) du ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin, sur demande, d'affréter un aéronef à voilure fixe commercial qui fournira des services d'essai par largage et des services connexes au Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes (CEEMFC) à Nanoose Bay, en Colombie-Britannique (C.-B.). Le besoin comprend également des demandes de travaux supplémentaires (DTS) associés à la maintenance de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG).
- b) L'affrètement d'un aéronef à voilure fixe est requis pour déployer des bouées acoustiques par voie aérienne pendant l'essai des bouées acoustiques au CEEMFC. En plus des services d'affrètement aérien, des travaux supplémentaires seront parfois requis pour appuyer le programme des bouées acoustiques et assurer sa capacité opérationnelle.
- c) Le service est requis sur demande. Même si la durée et la fréquence des travaux à réaliser varieront beaucoup selon la portée de la charge de travail, une utilisation représentative comprendra cinq à six essais par année, qui consistent en deux jours de travail. L'utilisation maximale ne devrait pas dépasser 13 essais par année. Une journée de travail normale comprend le transport aller-retour, plus une heure de vol sur place et trois heures d'attente (atterrissage et mise hors service sur place). L'utilisation de l'aéronef sera réservée au MDN pendant la durée de chaque demande de service particulière du CEEMFC.
- d) L'aéronef doit être un De Havilland DHC2 Beaver ou un De Havilland DHC2T Turbo Beaver, équipé de flotteurs et il doit être capable de réaliser les travaux décrits.

- e) L'entrepreneur doit détenir un certificat de type supplémentaire restreint pour chaque aéronef, approuvé par un inspecteur ou un ingénieur autorisé de Transports Canada, attestant que les modifications requises sur chaque aéronef pour accepter l'équipement largage de bouée acoustique fourni par le gouvernement ont été apportées et qu'elles répondent à toutes les exigences de navigabilité pour chaque aéronef.

Le besoin comprend ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- a) La base des opérations pour tous les travaux à réaliser sera le CEEMFC à Nanoose Bay, en C.-B. Pour minimiser l'incidence sur le calendrier et la disponibilité en raison des différentes variations climatiques entre la base des opérations pour l'aéronef de l'entrepreneur et le CEEMFC, la préférence sera accordée aux soumissionnaires qui ont un aéronef convenable dont la base est à moins de 65 milles aériens ou qui peuvent proposer un aéronef convenable à moins de 65 milles aériens du CEEMFC.
- b) L'entrepreneur doit avoir à sa disposition (ou avoir accès à) un aéronef principal et un aéronef de remplacement. De cette façon, si, en raison de problèmes de nature technique ou autre, l'aéronef de l'entrepreneur devient inutilisable ou non disponible et que les réparations ne peuvent pas être effectuées dans un délai raisonnable ou qu'elles sont reportées, l'aéronef de remplacement sera capable de fournir un service pleinement équivalent le jour ouvrable suivant.
- c) L'aéronef doit pouvoir être muni de l'équipement de largage de bouées acoustiques fourni par le gouvernement décrit et avoir une capacité volumétrique interne suffisante pour transporter jusqu'à 12 bouées acoustiques et permettre de charger et de lancer ces bouées acoustiques pendant le vol.
- d) À titre d'information, l'équipement de largage de bouées acoustiques fourni par le gouvernement a été conçu pour être monté à la place de la trappe pour caméra rectangulaire qui se trouve normalement dans le plancher de l'appareil De Havilland DHC-2T Turbo Beaver. Le lanceur « contenant de lancement de bouée acoustique » exige l'installation de « points durs » adjacents à la trappe pour caméra. Les détails de la modification requise peuvent être obtenus sur demande auprès du MDN.
- e) La conception, le montage et l'approbation des modifications, ainsi que l'installation des lanceurs des bouées acoustiques et de l'équipement connexe, sont la responsabilité de l'entrepreneur.
- f) L'aéronef doit être équipé d'un émetteur-récepteur VHF AM et d'un émetteur-récepteur VHF FM. L'entrepreneur doit fournir cet équipement.
- g) L'aéronef doit être capable de larguer des bouées acoustiques à des altitudes de 80 à 3 000 mètres et à une vitesse aérodynamique de 80 à 230 kilomètres par heure (km/h). L'aéronef doit être capable d'exécuter tous les profils de vol dans les limites du certificat civil et du certificat de navigabilité.
- h) L'entrepreneur doit fournir au moins un pilote expérimenté détenant une licence valide de Transports Canada pour le type d'aéronef fourni, ainsi qu'un membre d'équipage/chargeur, au besoin.

- i) Le membre d'équipage/chargeur doit être qualifié quant au chargement/déchargement des bouées acoustiques sous la direction du directeur des essais du CEEMFC, qui assurera la formation et déterminera si le membre d'équipage/chargeur est qualifié.
- j) Le pilote et le chargeur doivent tous les deux suivre les procédures de sécurité propres au Centre établies par le commandant au CEEMFC. Le membre d'équipage/chargeur formé et qualifié doit être disponible pour chaque demande de service particulière.

### **Articles qui seront fournis par le MDN :**

1. un lanceur de bouées acoustiques avec actionneur pyrotechnique « à deux tirs » comprenant une boîte de contrôle électrique, des fils électriques et des supports de rangement des bouées acoustiques;
2. deux trousse de « points durs » pour adapter un De Havilland DHC-2 Turbo Beaver au choc d'un lanceur avec actionneur pyrotechnique installé dans la trappe pour caméra, au besoin;
3. des instructions de modification et des dessins pour l'installation du lanceur et de la trousse de « points durs »;
4. des instructions pour le chargement et le lancement des bouées acoustiques.

### **3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Être en mesure de fournir une portée similaire de services, tel qu'il est défini ci-dessus dans l'article 2, Définition du besoin.

### **4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat**

Le présent achat est assujetti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)

## **5. Justification pour le fournisseur sélectionné à l'avance**

Seair Seaplanes Ltd. est le seul fournisseur connu ayant une base à moins de 65 milles aériens de Nanoose Bay, en C.-B. et possédant deux aéronefs avec des certificats de type supplémentaires restreints délivrés par Transports Canada pour l'installation l'équipement largage de bouée acoustique fourni par le gouvernement.

## **6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception suivante aux Règlements sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat, paragraphe 6d) – « une seule personne est en mesure d'exécuter le marché ».

## **7. Raisons du recours à un appel d'offres limité**

Les motifs justifiant le recours à un appel d'offres limité sont invoqués en vertu de (l'article de l'accord ou des accords commerciaux précisés) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) – article 513b)(iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du Commerce (AMP-OMC), article XIII (1)b)(iii);
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), article 19.12.1b)(iii).

## **8. Titre de propriété intellectuelle**

Tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du marché proposé demeurera celui de l'entrepreneur.

## **9. Période visée par le marché proposé**

Le marché proposé est d'une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2023, plus deux périodes optionnelles d'un an chacune.

## **10. Coût estimatif du marché proposé**

La valeur estimative du marché, excluant toutes les options, est de 600 000 \$ (TPS/TVH en sus).

## **11. Nom et adresse du fournisseur présélectionné**

Seair Seaplanes Ltd.  
4640, promenade Inglis

Richmond (Colombie- Britannique)  
V7B 1W4  
Canada

## **12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités**

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées dans le PAC peuvent soumettre un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement que le fournisseur satisfait aux exigences annoncées.

## **13. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités**

L'heure et la date de clôture d'acceptation des énoncés de compétences sont fixées au 14 août 2020 à 14 h (HAE).

## **14. Demandes de renseignements et soumission des énoncés de compétences**

Les demandes de renseignements et les énoncés de compétences doivent être envoyés à l'adresse suivante :

### **Chabha Belabid**

Ministère de la Défense nationale

Direction – Obtention (aérospatiale)

101, promenade du Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 819-939-4274

Courriel : [chabha.belabid@forces.gc.ca](mailto:chabha.belabid@forces.gc.ca)